

Les plaques fermacell®, de James Hardie Bâtiment disposent d'EPD certifiant un CO₂ négatif à la production

fermacell®



James Hardie Bâtiment, acteur global de l'aménagement extérieur et intérieur, vient d'obtenir ses nouvelles déclarations environnementales et internationales (EPD) certifiant que ses plaques fermacell®, à base de fibres-gypse, destinées aux murs et aux sols répondent aux normes de constructions durables les plus élevées. Connues et reconnues dans l'univers du bâtiment, les plaques fermacell® affichent désormais un CO₂ négatif pour leur fabrication.

Cette certification est le résultat de l'augmentation de gypse issu de l'industrie dans le process de fabrication, matière première considérée comme déchet par son recyclage bénéficiant d'un faible impact carbone. Certifiées par des EPD en octobre dernier, les plaques fermacell® ont pu se repositionner au niveau le plus bas de la Pyramide des Matériaux de Construction (PdMC), classement inversé garantissant l'impact le plus faible dans l'univers du bâtiment.

EDP : UN DOCUMENT INTERNATIONAL SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Equivalent d'une FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire), l'EPD (acronyme de Environmental Product Déclaration) est un document international fournissant des informations sur l'impact environnemental d'un matériau de construction. Ce dernier, permettant aux acteurs de la construction (architectes, bureaux d'études techniques, etc.) d'évaluer les matériaux respectueux de l'environnement dans le cadre d'un programme neuf ou d'une rénovation. Un produit est ainsi classé en répondant à un ou plusieurs critères parmi les 5 définis : production, vérification de la construction, cycle de vie, étape de récupération, réutilisation ou recyclage.



PLAQUES FERMACELL : UN CLASSEMENT AU NIVEAU LE PLUS HAUT

Tous les produits à base de gypse (plaques fibres-gypse pour parois verticales et plaques de sol) de fermacell®, marque de James Hardie Bâtiment, viennent d'obtenir leur EPD. Valables 5 ans, les documents ont été délivrés à la marque grâce au nouveau process de fabrication de ses plaques composées depuis 1971, de 80% de gypse, de papier recyclé et d'eau pour les 20% restant.

En vue de réduire son bilan carbone, fermacell® a fait le choix de réduire la part de gypse provenant de carrière pour augmenter celle du gypse issu de l'industrie, matière première recyclée considérée comme déchet affichant un faible impact carbone. Ce nouveau process permet aux plaques d'afficher un CO₂ négatif. Grâce à cette modification dans la production de ses produits, fermacell® a franchi les deux derniers échelons pour se classer au niveau le plus haut de la Pyramide des Matériaux de Construction (PdMC) dont le classement est inversé. Plus les matériaux classés se rapproche de la base de celle-ci et plus les produits sont reconnus vertueux.



Pyramide des Matériaux de Construction (PdMC)

DES PLAQUES CLASSÉES CO₂ NÉGATIF

Au-delà de cet excellent classement dans la PdMC, fermacell® a également apporté quelques modifications au sein de son unité de production. Un dispositif de récupération des chutes de fabrication a été mis en place afin de réintroduire ces dernières dans le cycle de production.

En parallèle, l'eau nécessaire à la fabrication des plaques fonctionne en circuit fermé pour une utilisation en boucle de cette ressource naturelle. Grâce à ce système, pas une seule goutte d'eau n'est gaspillée dans le process de fabrication. Après étude de la production, les plaques fermacell® ont été classées CO₂ négatif, certifiant l'impact environnemental le plus faible dans le bâtiment.



Comparatif CO₂ négatif/positif

DES INFORMATIONS COMPLÈTES À LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS DURABLES

Les plaques fermacell® sont reconnues depuis toujours par les acteurs du bâtiment comme un produit vertueux pas le caractère naturel et recyclé des matières premières qui les composent. L'obtention des EPD fournit désormais aux architectes, bureaux, d'études, prescripteurs et constructeurs des informations complètes et pertinentes indispensables à la construction de bâtiments durables. Les EDP de fermacell® contribuent également à la certification des constructions neuves et des bâtiments rénovés.

Enfin, rappelons que la conception des plaques fermacell® répond à la norme ISO 14025 ainsi qu'à la norme NF EN 15804+A1, celles-ci garantissant une évaluation et une comparabilité uniformes avec les EPD. Disposant d'ores et déjà de FDES, le fabricant procédera à la mise à jour de ses fiches lors du renouvellement de celles-ci, en 2025 au plus tard.

A propos de James Hardie Bâtiment

Depuis 2019, James Hardie Bâtiment est un acteur global de l'aménagement intérieur et extérieur des bâtiments avec ses 2 marques :

- **James Hardie®** : l'inventeur du ciment-composite qui ne cesse d'étendre sa gamme de bardage et panneau pour la façade.
- **fermacell®** : leader européen des systèmes pour la construction sèche et la construction bois, avec une gamme de plaques à base de fibres-gypse ou à base ciment. Ces plaques peuvent être appliquées en cloisons, doublages, plafonds et même au sol (procédé de chape sèche fermacell®) grâce à l'ensemble des accessoires et produits complémentaires optimisant leur mise en œuvre et leurs performances aussi bien en acoustique, qu'en résistance au feu ou aux chocs par exemple.

© 2023 James Hardie Europe GmbH. ™ et ® désignent les marques et marques déposées par James Hardie Technology Limited et James Hardie Europe GmbH.

CONTACTS PRESSE



Virginie Adam
Thomas Peixoto
Antoine Braghini

Ligne directe : 01 41 38 95 20
Ligne directe : 01 41 38 95 21
Ligne directe : 06 72 93 17 38

virginie.adam@salesfactorypr.fr
thomas.peixoto@salesfactorypr.fr
antoine.braghini@salesfactorypr.fr

<https://www.salesfactory.fr/relations-medias-influenceurs/>